

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-46 du 14 février 1983

chargeant le Camarade François DOSSOU,
Ministre de la Justice Populaire, de
l'intérim du Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique pour compter
du 14 Février 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
la Loi N° 83-001 qui l'a complétée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 14 Février 1983, le Camarade
François DOSSOU, Ministre de la Justice Populaire est chargé de
l'intérim du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique pendant l'absence du Camarade Armand
MONTEIRO.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 14 février 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 SGG 4 MESRS-
MJP 6 PPC 2 AUTRES MINISTRES 20 DPE-DLC-INSAB 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORFB 1.-